

CCAS – Administration Générale
Votre interlocuteur: Stéphane PELISSERO
Ligne directe : 04 72 36 13 73
E-mail : ccas-secretariat-administration@ville-bron.fr

Objet : Compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Réf : SP/AM

Bron le, **29 JUIN 2023**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BRON**

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), dûment convoqués le 21 juin 2023, se sont réunis en séance plénière le 27 juin 2023 à 15h30.

Nombre total d'Administrateurs en exercice : 13

Présidente de séance

Madame Valérie BOULARD, Vice-Présidente du CCAS

Membres du Conseil d'Administration présents : 9

Mesdames Martine CHAREYRE, Linda TABTE, Muriel ROBIC, Marie-Claude FAGUIN,
Renée SASSY, Michelle CRETET, Françoise DUBOUCHET
Messieurs Rémi COURT, Michel MARANDEAU.

Membres du Conseil d'Administration présents par procuration : 3

Monsieur Jérémie BREAUD, pouvoir à Madame Valérie BOULARD
Madame Hélène MALLET, pouvoir à Monsieur Rémi COURT
Monsieur Albert YOGO, pouvoir à Madame Françoise DUBOUCHET

Assistaient par ailleurs:

Messieurs Stéphane PELISSERO, Soel DIAB, Mesdames Marie-Anne BRETON, Véronique BERARD,

Madame Valérie BOULARD ouvre la séance à 15h30, le quorum étant atteint.

Au cours de sa séance, l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte-rendu du conseil d'administration du 3 avril 2023
- **APPROUVE** le nouveau règlement de fonctionnement des EAJE et le projet d'établissement
- **FIXE** au 21 août 2023 la date de mise en application de ce règlement de fonctionnement et du projet d'établissement
- **AUTORISE** le service petite enfance à procéder aux mises à jour et modifications réglementaires introduites par la Caisse d'Allocations Familiales pour le règlement de fonctionnement
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Président du CCAS pour poursuivre l'exécution de la présente délibération
- **ADOpte** les nouveaux tarifs des repas seniors comprenant les frais de livraison tels qu'annexés à la présente délibération
- **FIXE** au 1^{er} septembre 2023 la date de mise en application de ces tarifs
- **FIXE** à compter du 1^{er} juillet 2023, l'indemnité forfaitaire annuelle versée aux agents exerçant des fonctions essentiellement itinérantes sur le territoire de la commune et utilisant leur véhicule personnel à 450 €
- **PRECISE** que, à compter de cette date, l'indemnité forfaitaire sera versée mensuellement
- **ABROGE**, à compter du 1^{er} juillet 2023, le dispositif de mobilité durable instauré par délibération n°2019_DB_002 du 29 janvier 2019
- **INSTITUE**, à compter du 1^{er} juillet 2023, le versement du « forfait mobilités durables » dans les conditions prévues par le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020
- **PRECISE** que pour l'année 2023, les «forfaits mobilités durables » sont appliqués au prorata temporis soit 6/12
- **APPROUVE** les conditions du télétravail selon les modalités précitées ainsi que l'annexe : charte du télétravail.

Pour le Maire, Président du C.C.A.S.
L'Adjointe déléguée aux Affaires
sociales
aux Solidarités et au logement,



Valérie BOULARD